

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 16267**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Coupeur chaussure

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Commission paritaire nationale de l'emploi et la formation professionnelle (CPNEFP) de l'industrie de la chaussure - Fédération française de la chaussure (FFC)	Déléguée Générale

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3163 - Industrie de la chaussure et des articles chaussants

Code(s) NSF :

243s Tannage des peaux, fabrication de chaussures, articles de vêtements en peau

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le(la) coupeur(se) chaussure réalise des opérations de coupe en série de pièces rentrant dans la composition de chaussures Il/elle réalise les opérations de placement, de traçage et de coupe dans différents matériaux souples (tissu, cuir, ...), manuellement ou au moyen de machines et outillages de coupe. Il/elle intervient selon les règles de sécurité et connaît les impératifs techniques et économiques de production (optimisation de la matière, qualité, délais). Il/elle exécute les activités suivantes :

- Exploitation des données techniques pour la réalisation des opérations de coupe de pièces de chaussures
- Préparation et entretien du poste de travail et du matériel de coupe spécifique à la chaussure
- Contrôle de la matière à couper en fonction des modèles de chaussures et des pièces à réaliser
- Réalisation du placement et optimisation de la coupe en fonction des modèles de chaussures et des pièces à réaliser
- Coupe des pièces de chaussures, contrôle et évacuation des pièces coupées vers les postes de piquage

Le titulaire de la certification est capable de :

- Maîtriser les caractéristiques techniques d'un produit et son environnement
- Caractériser une matière et évaluer sa conformité
- Identifier et caractériser un défaut
- Organiser le placement des gabarits pour minimiser les pertes de matière, tout en respectant les caractéristiques matières et modèles
- Organiser le poste de travail
- Effectuer l'entretien, le réglage courant et la programmation des machines et outils ainsi que la maintenance de premier niveau
- Réaliser les opérations de coupe
- Lire, exploiter/formaliser des documents techniques

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le secteur d'activité concerné est celui des industries françaises de la chaussure et des articles chaussants

Les emplois occupés peuvent être :

- Brocheur(se),
- Chef d'équipe en atelier de coupe,
- Conducteur(rice) de machines de coupe,
- Coupeur(se) CAO,
- Coupeur(se) dessus,
- Coupeur(se) doublure,
- Coupeur(se) en chaussures,
- Coupeur(se) main chaussures,
- Coupeur(se) sur emporte-pièces.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2409 : Coupe cuir, textile et matériaux souples

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Après un parcours de formation

A l'issue de cette étape, la certification s'appuie sur une évaluation en 4 étapes mises en œuvre par un binôme (organisme habilité et référent d'entreprise) :

- Rédaction d'un livret du candidat
- Questionnaire technique
- Observation au poste (réelle ou simulée)
- Entretien individuel

Le dossier du candidat est présenté au jury national lorsque toutes les composantes de la certification sont acquises. Le dossier du candidat est examiné par le jury pour validation et attribution du CQP.

Par Validation des acquis de l'expérience

- Étape de recevabilité de la demande du candidat : un an d'expérience exigée

- Dossier de valorisation de l'expérience
- Accompagnement du candidat à la rédaction du dossier VAE
- Analyse du dossier par le comité technique territorial
- Entretien individuel avec le comité technique territorial
- propositions du comité technique territorial, destinées au jury national, sur les capacités acquises du candidat et/ou celles restant à acquérir. Il fait des préconisations en cas de validation partielle
- le dossier complet du candidat est adressé au jury national pour examen. Le jury délibère et décide de la validation ou non des différentes capacités. Le président décide de l'attribution partielle ou totale du CQP
- les composantes de la certification sont capitalisables, indépendantes les unes des autres et pouvant être obtenues dans n'importe quel ordre. La certification est délivrée dès lors que toutes les composantes qui la constituent sont obtenues.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION OUI NON			COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Un jury national composé de 6 personnes, dont 50% sont des représentants d'employeurs et 50% des représentants de salariés. Le président de jury est désigné par l'ensemble des présents lors de chaque jury. Le jury formule un avis d'attribution totale ou partielle au vu de la synthèse des évaluations.
En contrat de professionnalisation	X		Idem mêmes modalités de jury que précédemment
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X		Mêmes modalités de jury que précédemment

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 22 janvier 2013 publié au Journal Officiel du 05 mars 2013 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Coupeur(se) chaussure avec effet au 05 mars 2013, jusqu'au 05 mars 2018.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 09 avril 2018 publié au Journal Officiel du 17 avril 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé "Certificat de qualification professionnelle Coupeur chaussure" avec effet du 05 mars 2018, jusqu'au 17 avril 2023.

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

www.opcalia.com
 www.observatoiremodetextilescuir.com
 www.chaussuredefrance.com
 FFC
 Site observatoire textiles-Mode-Cuir

Lieu(x) de certification :

Commission paritaire nationale de l'emploi et la formation professionnelle (CPNEFP) de l'industrie de la chaussure - Fédération française de la chaussure (FFC) : Île-de-France - Paris (75) [Paris]

Fédération Française de la Chaussure et des articles chaussants (FFC)
 51 rue Miromesnil
 75008 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Le Centre Technique du Cuir (CTC) - www.ctc.fr

Historique de la certification :